

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 10 février 2015 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Francine Harvey et Renée Ouellette, Marie Élizabeth Courtemanche, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Louis Godin. La directrice générale Josée Cloutier agissait à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux du 13 janvier et du 14 janvier 2015
- 4. Correspondances
- 4.1 Ministère des Transports Québec
- 4.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- 4.3 Recyc-Québec
- 5. Affaires découlant
- 6. Affaires nouvelles
- 6.1 Formation règlement sur les prélèvements des eaux et de leur protection
- 6.2 Formation et règlement sur l'évacuation et traitement des eaux usées
- 6.3 Subvention 2015 Comité de Loisirs La Bostonnais
- 6.4 Subvention chemin privées 2015
- 6.5 Travaux P.A.A.R.R.M.
- 6.6 Chambre de commerce Dîner au féminin
- 6.7 Dérogation mineure route 155 Nord
- 6.8 Tour de télécommunication Rogers
- 6.9 Avril mois de la Jonquille
- 6.10 Cotisation ADMQ
- 7. Trésorerie
- 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de janvier 2015
- 7.2 États financiers du mois de janvier 2015
- 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction
- 9. Rapport des comités
- 10. Période de questions



2015-02-01

2015-02-02

- 11. Tour de table des conseillers
- 12. Clôture de l'assemblée
- 13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La Mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par la conseillère Francine Harvey.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Louis Godin et secondé par le conseiller Michel Sylvain.

3. Adoption des procès-verbaux du 13 et 14 janvier 2015

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Louis Godin et secondée par la conseillère Francine Harvey et résolu unanimement la mairesse s'étant abstenue de voter.

4. Correspondances

- 4.1 Le Ministère des Transports informe la Municipalité de faire parvenir avant le 27 février 2015 le formulaire complété accompagné d'une résolution attestant la réalisation des travaux afin qu'il puisse procéder au remboursement de notre subvention.
- 4.2 Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous rappel que nous devons transmettre un document sur lequel nous identifions le nom des membres du conseil qui ont, ou non, déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.
- 4.3 Recycle-Québec on le plaisir de nous remettre un montant de 6 342.43\$ à notre organisme municipal pour compenser les dépenses encourues pour les activités de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables. Ce montant représente 40 % de la contribution de l'année 2014 provenant de Éco Entreprises Québec.
- 5. Affaires découlant
- 6. Affaires nouvelles
- 2015-02-03 6.1 Formation règlement sur les prélèvements des eaux et de leur protection

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale est entrée en poste le 8 décembre 2014;

Formules d'Attaines CCL. (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1031MP



CONSIDÉRANT QUE le conseil trouve important de fournir des formations aux employées;

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ offre une formation sur le règlement concernant le prélèvement des eaux et leur protection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR: La conseillère Marie Élizabeth

Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que l'inspectrice municipale Audrey Bérubé soit inscrite à la formation du 10 février 2015 à Saguenay au coût de 310.43 \$ taxes comprises.

Que les frais inhérents à cette formation soient remboursés par la Municipalité selon la politique de remboursement.

2015-02-04

6.2 Formation et règlement sur l'évacuation et traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale est entrée en poste le 8 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil trouve important de fournir des formations aux employées;

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ offre une formation sur le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22)

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: La conseillère Marie Élizabeth

Courtemanche

APPUYÉE PAR: La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que l'inspectrice municipale Audrey Bérubé soit inscrite à la formation de deux (2) jours le 10 et 11 mars 2015 à Saint-Hyacinthe au coût de 580.62 \$ taxes comprises.

Que les frais inhérents à cette formation soient remboursés par la Municipalité selon la politique de remboursement.

2015-02-05

6.3 Subvention 2015 Comité de Loisir La Bostonnais

CONSIDÉRANT QUE le comité de loisirs de La Bostonnais a formulé une demande d'aide financière à la municipalité;



CONSIDÉRANT QUE le conseil veut que le comité de loisirs poursuivre ses activités récréatives sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'année financière 2015 a été adopté et qu'il est prévu une subvention de 3 000\$ au comité de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: Le conseiller François Baugée

APPUYÉ PAR: Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la subvention de 3 000\$ soit versée au comité de loisirs de La Bostonnais pour l'année financière 2015.

2015-02-06

6.4 Subvention chemin privées 2015

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget pour l'exercice 2015, le conseil a prévu un montant pour la subvention des chemins privés;

CONSIDÉRANT QUE la politique de subvention aux associations pour l'entretient de leurs chemins privés #2012-12-11 a été adoptée le 11 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les associations du Lac à l'Ours et du Lac Brochet ont rempli les critères pour recevoir une subvention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR: La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Qu'une subvention de 836.07 \$ soit versée à l'association du Lac à l'Ours et une de 1694.71 \$ à l'association du Lac Brochet pour l'entretien de leurs chemins privés.

2015-02-07

6.5 Travaux P.A.A.R.R.M

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière au montant de 5 000\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP



CONSIDÉRANT QUE les travaux devaient être réalisés avant le 27 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfections et réparations des accotements ont été faits sur le rang Sud-est;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR: La conseillère Marie Élizabeth

Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal atteste la réalisation des travaux d'amélioration sur le rang Sud-est dans le cadre du programme d'aide et amélioration du réseau routier municipal au coût total de 6 270.35\$.

2015-02-08

6.6 Chambre de commerce Dîner au féminin

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce a fait parvenir une invitation à la Municipalité pour un dîner au féminin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Chambre de Commerce;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: La conseillère Francine Harvey

APPUYÉE PAR: Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal mandate, Mme Josée Cloutier, directrice générale et Mme Renée Ouellette, conseillère municipale pour assister au Dîner au féminin, le 11 février 2015 au coût de 45 \$ par personne et que les coûts soient puisés à même le budget au poste respectif intitulé Frais de représentation.

2015-02-09

6.7 Dérogation mineure route 155 Nord

CONSIDÉRANT QU'UN citoyen a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 22-1;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse de la demande et ont formulé des recommandations au conseil municipal;



CONSIDÉRANT QUE les avis requis ont été affichés aux endroits prévus par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucune objection n'a été soulevée en rapport avec la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été formulée en conformité avec la règlementation, que les frais ont été acquittés et que tous les documents requis ont été déposés dans les délais prévus;

EN CONSÉQUENCE IL EST;

PROPOSÉ PAR: La conseillère Marie Élizabeth

Courtemanche

APPUYÉE PAR: Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil accepte les recommandations formulées par les membres du comité d'urbanisme consultation relativement dérogation mineure sur le lot 22-1 soit d'accepter que la marge avant reste à 6,99 mètres au lieu de 10 mètres comme la règlementation le stipule et d'accepter que le coin de la maison ainsi que la remise arrière annexe à la maison empiètent dans la bande riveraine.

2015-02-10

6.8 Tour de télécommunication Rogers

CONSIDÉRANT QUE Rogers Communications inc. a déposé à la Municipalité de La Bostonnais un projet d'implantation d'une (1) tour de télécommunications répartie sur le territoire de la Municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé par Rogers Communications Inc. est d'offrir une nouvelle couverture cellulaire aux résidents, aux commerçants et aux usagers qui transitent par le territoire de la ville de La Tuque;

CONSIDÉRANT QUE le choix des emplacements retenus pour l'implantation de quatre (4) systèmes d'antennes sur le territoire découle d'une recherche de sites respectants des critères techniques bien précis;

CONSIDÉRANT QUE le domaine des radiocommunications est soumis aux lois fédérales qui ont juridiction exclusive sur celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, IL EST:

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR: La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter



QUE le conseil approuve le projet d'implantation d'une (1) tour de télécommunication présenté par Rogers Communications Inc. tel que soumis et montré aux plans d'arpentage préparés par monsieur Martin Gascon, arpenteur géomètre tel que décrit ci-dessous :

No du site	Emplacement des	Minute
·	tours	(arpenteur)
E2077	La Bostonnais	10989
	Gouvernement du	
	Québec Ministère de	
	l'Énergie et des	
	Ressources naturelles	

2015-02-11

6.9 Avril mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Francine Harvey



2015-02-12

2015-02-13

APPUYÉE PAR

Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses de Janvier 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de Janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR: Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de Janvier 2015 telles que soumises par le personnel.

7.2 Adoption des états financiers de Janvier 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de Janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR: Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de Janvier 2015 tel que soumis.



Formules d'Atfaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578

7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 le montant est de 70 441.07 \$, toutes les taxes antérieures à 2011 ont été entièrement perçues.

2011	2 906.27 \$
2012	3422.95 \$
2013	3575.04 \$
2014	3298.56 \$

8. Permis de construction

Pour la période de septembre, 7 permis ont été délivrés pour une valeur de 27 750 \$ rapportant à la municipalité une somme de 95.00 \$.

9. Rapport des comités

Le conseiller François Baugée remercie les commanditaires qui ont participés à la réalisation de la Fête de Noël. Une somme d'environ 555 \$ a été perçue. Il souligne la réussite de la distribution des cadeaux pour les aînés de la Bostonnais

Les conseillers remercient toutes les personnes qui ont participé à la fête de Noël, ce fut une belle réalisation.

10. Période de questions

La période de questions débute à 19 h 40 et se termine à 19 h 55.

11. Tour de table des conseillers

Le conseiller Louis Godin:

Souhaite une bonne année à tous! Bravo et bonne initiative au conseiller François Baugée pour le succès de la fête de Noël

La conseillère Renée Ouellet :

Souhaite bonne année et santé. Elle remercie les gens pour leur présence aux assemblées.

La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche : Bonne année à tous! Souhaite voir beaucoup de citoyens demain au dépôt du budget.

La conseillère Francine Harvey :

Souhaite bonne année! Félicite le conseiller François Baugée pour la belle fête de Noël et remercie les gens d'y avoir participé cela motive les organisateurs à recommencer à nouveau.

Le conseiller François Baugée : Remercie ses collègues de souligner son travail.

Le conseiller Michel Sylvain : Bonne année!



Mme Chantal St-Louis:

Bonne année! Merci à tous pour votre présence n'oubliez pas le dépôt du budget demain le 14 janvier à 19h00 suivi d'une soirée d'information pour le budget d'agglomération présenté par les fonctionnaires de Ville de La Tuque, ainsi que la soirée d'information du nouveau dépôt de rôle 2015-2016-2017 le 27 janvier au complexe culturel Félix Leclerc à 19h.

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR: La conseillère Marie-Élizabeth

Courtemanche

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h58 h

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale